



**Règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> mai 2018 portant tarification des prestations du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale - RECTIFICATIF.**

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 353 du 8 mai 2018, il y a lieu d'ajouter l'annexe suivante :

**Annexe : Tableau des tarifs dus pour les prestations du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale :**

No.	Objet de la disposition	Proposition de nouveaux tarifs	
		Vérification intervention unique <sup>(1)</sup>	Vérification périodique
<b>1.</b>	Mesures de longueur		
<b>1.1.</b>	Mesures matérialisées de longueur, longueur nominale :		
	- jusqu'à 2 m inclus	/	<b>9,00</b>
	- supérieure à 2 m	/	<b>13,00</b>
<b>1.2.</b>	Mesures en ruban de fibre de verre ou matière plastique à bouts, à traits ou mixtes, mesures de longueur sur enrouleur, longueur nominale :		
	- jusqu'à 2 m inclus	/	<b>24,00</b>
	- supérieure à 2 m	/	<b>25,00</b>
<b>1.2.1.</b>	Supplément pour la détermination de l'erreur de calibrage, par repère	/	<b>42,00</b>
<b>1.3.</b>	Appareils mesureurs de longueur	/	<b>106,00</b>
<b>2.</b>	Mesures de capacité pour liquides, capacité nominale :		
	- jusqu'à 250 ml inclus	<b>21,00</b>	/
	- supérieure à 250 ml	<b>22,00</b>	/
<b>3.</b>	Instruments de mesure de surface	/	<b>165,00</b>
<b>4.</b>	Instruments de mesure multidimensionnelle	/	<b>60,00</b>
<b>5.</b>	Instruments de pesage		
<b>5.1.</b>	Instruments de pesage à fonctionnement non automatique Par récepteur de charge et suivant portée maximale :		
	- jusqu'à 50 kg inclus	<b>96,00</b>	<b>48,00</b>
	- de 51 kg à 500 kg inclus	<b>110,00</b>	<b>55,00</b>
	- de 501 kg à 5000 kg inclus	<b>242,00</b>	<b>121,00</b>
	- pour chaque fraction de 1 t en plus	<b>10,00</b>	<b>5,00</b>

No.	Objet de la disposition	Proposition de nouveaux tarifs	
		Vérification intervention unique <sup>(1)</sup>	Vérification périodique
<b>5.2.</b>	Instruments de pesage à fonctionnement automatique		
<b>5.2.1.</b>	Trieuses pondérales de contrôle et de classement, portée maximale		
	- jusqu'à 5 kg inclus	<b>356,00</b>	<b>178,00</b>
	- supérieure à 5 kg	<b>370,00</b>	<b>185,00</b>
<b>5.2.2.</b>	Doseuses pondérales à fonctionnement automatique, instruments totalisateurs continus et discontinus, bandes transporteuses, ponts-basculés routiers et ferroviaires dynamiques, bascules montées sur bennes, pelles mécaniques et autres instruments de pesage automatiques Par récepteur de charge et suivant portée maximale :		
	- jusqu'à 500 kg inclus	<b>576,00</b>	<b>288,00</b>
	- de 501 kg à 5000 kg inclus	<b>778,00</b>	<b>389,00</b>
	- pour chaque fraction de 1 t en plus	<b>38,00</b>	<b>19,00</b>
<b>5.2.3.</b>	Apposition de la marque de vérification	<b>26,00</b>	/
<b>6.</b>	Ensembles de mesurages		
<b>6.1.</b>	Ensembles de mesurage routiers (distributeurs routiers)		
	- vérification avec jauge au volume de 10 litres	<b>46,00</b>	<b>23,00</b>
	- vérification avec jauge au volume de 20 litres	<b>168,00</b>	<b>84,00</b>
<b>6.2.</b>	Ensembles de mesurage montés sur camions-citernes, par compteur	<b>434,00</b>	<b>217,00</b>
<b>7.</b>	Compteurs de gaz (CNG ou LPG)	<b>512,00</b>	<b>256,00</b>
<b>8.</b>	Jaugeage		
<b>8.1.</b>	Fûts, tonneaux, cuves, citernes et autres récipients, capacité totale :		
	- jusqu'à 150 litres inclus	<b>99,00</b>	/
	- de 151 litres à 500 litres inclus	<b>129,00</b>	/
	- pour chaque fraction de 100 litres en plus	<b>9,00</b>	/
<b>8.2.</b>	Opérations accessoires		
	- Fabrication et fixation d'une plaque signalétique	<b>10,00</b>	/
	- Repère réglé et fixé sur citerne	<b>25,00</b>	/
	- Pyrogravure	<b>50,00</b>	/
	- Fabrication d'une échelle graduée, par repère	<b>5,00</b>	/
	- Utilisation du compteur-étalon du SML	<b>100,00</b>	/
	- Consommation d'eau, par tranche de 1 m <sup>3</sup>	<b>4,00</b>	/
<b>9.</b>	Contrôle des contenus effectifs des préemballages Valeur nominale et par préemballage :		
	- jusqu'à 200 g ou 200 ml inclus	<b>4,00</b>	/
	- supérieure à 200 g ou 200 ml	<b>11,00</b>	/
<b>10.</b>	Compteurs d'eau froide		

No.	Objet de la disposition	Proposition de nouveaux tarifs	
		Vérification intervention unique <sup>(1)</sup>	Vérification périodique
10.1.	Contrôle d'un compteur d'eau froide	134,00	/
10.2.	Consommation d'eau, par tranche de 1 m <sup>3</sup>	4,00	/
11.	Mise à disposition des poids et masses étalons		
11.1.	Mise à disposition et emploi des poids étalons lors d'une vérification par le SML <sup>(2)</sup> Valeur nominale, par pièce :		
	- inférieure à 20 kg, par tranche de 3 jours	1,00	/
	- de 20 kg, par tranche de 3 jours	2,50	/
11.2.	Transport et mise à disposition des masses étalons en cas de vérification de la conformité au type ou après réparation, pour 5 jours ouvrables, et par pièce :		
	- de 500 kg	15,00	/
	- de 2000 kg	20,00	/
	pour chaque jour ouvrable en plus, et par pièce :		
	- de 500 kg	5,00	/
	- de 2000 kg	7,50	/
11.3.	Mise à disposition et emploi des masses étalons en cas de vérification périodique, par jour et par pièce :		
	- de 500 kg	10,00	/
	- de 2000 kg	15,00	/

(1) Les prestations concernant un instrument neuf, un instrument qui a été réparé ou un instrument qui ne nécessite qu'une seule vérification/intervention.  
(2) Les services du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale.

